

“

# CETTE CIGARETTE ÉLECTRONIQUE ENFUME TOUS LES PASSAGERS.”

Ça vous gêne ?

**Nous aussi.**

Pour la santé et le confort de tou·te·s,  
il est interdit de fumer ou de vapoter dans les  
véhicules sous peine d'une amende de 150€.

Service financé par  
la Région Occitanie



Les transports de Ma Région

Consulter le règlement sur  
[lio-occitanie.fr](http://lio-occitanie.fr)



Credit photo : Léo Arcangeli - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée